



LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Société à Capital Public au capital de 4.973.950.000 FCFA. Contribuable N° M108300010749S

B.P. 503 Garoua, République du Cameroun • Téléphone : +237 696 16 41 40 /699 99 98 18

Internet : www.lanavet.cm • E-mail : lanavet@lanavet.cm

AVIS D'APPEL D'OFFRES 4 (AAO 4)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/LANAVET/CIPM/2026 DU 09/06/2026 RELATIF
A L'ACQUISITION DES REACTIFS ET CONSOMMABLES POUR
LE DIAGNOSTIC DE LA BRUCELLOSE, DE LA FIEVRE APHTEUSE,
DE LA TUBERCULOSE ET DES MAMMITES.

1- Objet de l'avis d'appel d'offre

Le Laboratoire National Vétérinaire lance une consultation auprès des prestataires de droit national exerçant dans les secteurs concernés en vue de l'acquisition des réactifs et consommables pour le diagnostic de la brucellose, de la fièvre aphteuse, de la tuberculose et des mammites.

2- Consistance de la fourniture

La prestation du présent dossier d'appel d'offres concerne l'acquisition des réactifs et consommables pour le diagnostic de la brucellose, de la fièvre aphteuse, de la tuberculose et des mammites.

3- Allotissement

Le présent appel d'offres ne fait pas l'objet d'un allotissement.

4- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises ayant une parfaite connaissance en la matière. Les groupements d'entreprises devront disposer d'accord de groupement constaté par un acte notarié dûment enregistré et référé au présent DAO.

5- Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), sous-secteur EPIA.

6- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet appel d'offres est hors ligne.

7- Consultation du Dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent Avis, de 08 heures à 16 heures, de lundi à vendredi au service de gestion des ressources humaines du LANA VET BP 503 GAROUA, porte 203, téléphone 696 16 82 71.

Il peut également être consulté en ligne sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique fixé par le maître d'ouvrage.

8- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu de 08 heures à 16 heures, de lundi à vendredi au LANA VET BP 503 GAROUA, porte 203, téléphone 696 16 82 71, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Cent cinquante mille (150 000) francs CFA** représentant les frais d'achat du dossier, payable dans le compte **N° 10001 06860 97568660001 28** ouvert dans les Agences de la BICEC sous le nom de « CAS-ARMP ».

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises des fournitures à l'issue des études préalables est de **147 000 000 (Cent quarante-sept millions) F CFA TTC**;

10-Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission timbrée établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du dossier d'appel d'offres, d'un montant d'**un million quatre cent mille (1 400 000) Francs CFA**, acquittée à la main par l'émetteur et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

Les banques étrangères qui délivreront des cautions de soumission dans le cadre de cet appel d'offres, devront avoir des correspondants dans le réseau des banques locales de premier ordre. Les banques locales formellement indiquées par les banques étrangères devront fournir un document signé établissant leur relation avec lesdites banques.

Ledit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), conformément à la Lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

En cas de chèque-banque ou chèque certifié délivré en lieu et place du cautionnement, ledit chèque doit être libellé à l'ordre de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le compte du Maître d'Ouvrage et transmis à la CDEC par l'Etablissement financier dans un délai d'au moins sept (07) jours ouvrables avant la date d'ouverture des plis.

L'absence de la caution de soumission tel que ci-dessus décrite, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

11-Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels doivent être déposée au siège du LANAVET porte 203, au plus tard le **07/07/2026 à 10 heures**, heure locale, et revêtue de la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°004/AONO/LANAVET/CIPM/2026 DU 09/06/2026 RELATIF
A L'ACQUISITION DES REACTIFS ET CONSOMMABLES POUR
LE DIAGNOSTIC DE LA BRUCELLOSE, DE LA FIEVRE APHTEUSE,
DE LA TUBERCULOSE ET DES MAMMITES.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12-Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps au LANAVET sis à Garoua-Boklé le **07/07/2026 à 11 heures** dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés de ladite entreprise, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre (un seul représentant par soumissionnaire).

13-Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics (conformément à la Lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics) ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14-Critères d'évaluation

14.1. Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

1. De l'absence, à l'ouverture des plis, du cautionnement de soumission timbré, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC conformément à la Lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 ;
2. De la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
4. Du non-respect d'au moins 5 critères essentiels (5 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur 8 (8 renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;

5. De l'absence des fiche technique produit par le fabricant ;
6. Du non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans le présent DAO ;
7. De l'absence du certificat d'origine ;
8. Non-conformité de l'ensemble des spécifications techniques de la fourniture (cf. cahier des Spécifications techniques) ;
9. De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;
10. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
11. De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de contrats durant les trois (03) dernières années ;
12. De l'absence de la lettre de soumission ;
13. De l'absence de la charte d'intégrité ;
14. De l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental.

14.2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

1. La présentation de l'offre ;
2. Les références du soumissionnaire ;
3. La capacité financière ;
4. La preuve d'acceptation des conditions du marché ;
5. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières (le cas échéant) ;
6. Le chiffre d'affaires annuel selon le bilan certifié ou la déclaration statistique et fiscale ;
7. Le CV et diplômes du personnel affecté au projet ;
8. Le délai de garantie.

NB : En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces.

15- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **quatre-vingt-dix (90) jours**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, de 08 heures à 16 heures, de lundi à vendredi au LANAVET BP 503 Garoua, porte 203, téléphone 696 16 82 71.

19- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48. /-

Garoua, le

**Le Directeur Général,
(Autorité Contractante)**

Ampliations

- ARMP (pour publication)
- Président CIPM (pour information)
- Archives / Chronos
- Affichage (pour information)